



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 126.2019

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

*Date de la convocation : 3 décembre 2019*

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

**Absents excusés** : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : SDEHG – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE**

#### **Exposé :**

Suite à la demande de la commune du 24 juin 2019 concernant la rénovation de l'éclairage de l'Eglise - référence : 11 AS 377, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Rénovation des PL 1547 à 1570, 1572 à 1576 et 1582.
- Pose de 1 projecteur VAYAFLOOD, 16 réglettes BCS716 et 14 encastrés dans le sol.
- Les PL seront remplacés place pour place.
- Fourniture de l'étude d'Eclairage.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

⊗ TVA (récupérée par le SDEHG)	4 764 €
⊗ Part SDEHG	19 360 €

**( ) Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 6 126 €**

Total	30 250 €
-------	----------

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'Avant-Projet Sommaire.

**Article 2 :** par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20191211-11122019\_126-DE  
Reçu le 12/12/2019  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E